



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 50751

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la restructuration des services fiscaux et du service des douanes en Charente. D'après un projet, seules deux unités seraient maintenues, à Cognac et à Angoulême. Si cette restructuration était mise en œuvre, elle aurait de graves conséquences, notamment pour la ville de Jarnac. Cette ville est en effet le deuxième centre de production du cognac et l'importance du vignoble, des distilleries et du négoce justifie pleinement le maintien de sa recette locale. Une décision tendant à sa suppression éloignerait davantage les services publics des administrés et pénaliserait des communes rurales, malgré leurs efforts constants pour se maintenir à un niveau économique suffisant. Il lui demande donc de ne pas mettre en œuvre ce projet et de ne pas fermer les recettes du département de la Charente.

Texte de la réponse

Reponse. - La disparition des frontières douanieres et fiscales intracommunautaires au 1er janvier 1993 implique de nouvelles modalités de gestion de la fiscalité indirecte, et par conséquent une adaptation des structures et des missions de certaines administrations financières. Ainsi les missions relatives aux contributions indirectes seront-elles transférées de la direction générale des impôts à la direction générale des douanes et des droits indirects. Les recettes locales des impôts sont en principe concernées par ce transfert, qui n'implique en rien leur disparition. Il n'est donc pas envisagé, à l'occasion de ce transfert, de supprimer la recette locale de Jarnac.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50751

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4877